

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14825
5 janvier 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/RUSSE

LETTRE DATEE DU 5 JANVIER 1982, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL,
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA MONGOLIE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la déclaration faite par le représentant du Ministère des affaires étrangères de la République populaire mongole du 18 décembre 1981, au sujet de la décision prise par la Knesset israélienne d'étendre la juridiction israélienne aux hauteurs du Golan occupées.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) B. DASHTSEREN

AnnexeDECLARATION DU REPRESENTANT DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE MONGOLE

Le Gouvernement de la République populaire mongole et l'opinion publique mongole tout entière condamnent résolument la décision prise par la Knesset israélienne d'étendre la juridiction israélienne au territoire occupé des hauteurs du Golan comme un acte d'agression directe, visant à légitimiser l'annexion d'une partie du territoire syrien occupé en 1967 et comme une violation flagrante des normes généralement admises du droit international.

Israël ne s'enhardirait pas à jeter ce défi aventuriste à la communauté mondiale sans le soutien et l'assistance que lui accordent ouvertement sur les plans politique et militaire les Etats-Unis, qui étendent par tous les moyens leurs actes d'agression contre les peuples arabes. On peut dire que l'acte d'annexion des autorités israéliennes est le prolongement direct du nouvel accord américano-israélien, l'accord de prétendue "coopération stratégique".

Ayant créé cette alliance criminelle, l'impérialisme des Etats-Unis renforce sa présence militaire au Moyen-Orient et intensifie les actes de provocation et de répression dirigés contre les forces de progrès de l'Orient arabe. Or, de tels desseins rencontrent la résistance qu'ils méritent de la part des forces de progrès et de paix de la région et du monde entier.

Le Gouvernement de la République populaire mongole et tout le peuple mongol réaffirment leur solidarité militante avec le peuple syrien dans la lutte qu'il mène pour la défense de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de son pays contre les attentats de l'impérialisme et du sionisme et pour l'instauration d'une paix durable au Moyen-Orient.

Oulan-Bator, 18 décembre 1981

